

Agir ensemble pour ne pas se limiter à subir

Section Tupperware

Blois. le 23/10/2017

Le Comité d'Entreprise avait connaissance depuis plus d'un an que la situation économique de l'entreprise se dégradait. Pour des raisons qui lui sont propre, il n'a pas mis en place d'expertise ou déclencher de droit d'alerte. Maintenant nous sommes au pied du mur.

La particularité d'un **Plan de Sauvegarde de l'Emploi** (PSE) est que l'employeur l'annonce toujours tardivement (une fois qu'il a finalisé son projet) et que les délais ensuite sont très courts pour s'organiser et réagir

A ce jour, il ne reste que deux choses à prendre en charge en même temps :

- D'une part, tout faire pour sauver le plus grand nombre d'emploi sur le site.
- D'autre part, négocier des mesures d'accompagnement pour permettre aux salariés de :
 - o retrouver un emploi rapidement.
 - o être indemnisé à la hauteur du préjudice subi.

La CFDT ayant l'expérience de ce type de situation, elle sait que la direction du groupe a d'ores et déjà définit le budget qu'elle compte affecter au Plan de Sauvegarder de l'Emploi.

Tout l'enjeu des réunions à venir est donc de négocier des mesures qui correspondent vraiment aux besoins et attentes des salariés.

C'est pourquoi, la CFDT vous propose de remplir et renvoyer le questionnaire ci-dessous. La synthèse de vos réponses contribuera à définir le mandat de négociation de la CFDT.

1)	Êtes-vous volontaire pour quitter l'entreprise ?
	Oui
2)	Êtes-vous mobile géographiquement (changement de lieu de travail)?
	Non
	Oui mais pas à plus de 50 km
	Oui mais pas à plus de km
	Oui mais uniquement en France
	Oui, y compris à l'étranger
3)	Votre conjoint(e) est il/elle mobile géographiquement ?
	Non
	Pourquoi pas si l'entreprise apporte son aide
	Oui

4)	Êtes-vous mobile professionnellement (changement de métier) ? Non Oui sur des métiers très précis
5)	Oui sur n'importe quel autre poste Êtes-vous prêt(e) à réduire votre temps de travail pour préserver les emplois dans l'entreprise ? Non Pourquoi pas Oui
6)	Êtes-vous prêt(e) à faire une formation pour trouver un emploi dans une autre l'entreprise ? Non Oui mais pas plus de quelques jours Oui mais pas plus de quelques semaines Oui
7)	Voulez-vous profiter du PSE pour créer votre entreprise ? Non Pourquoi pas (à voir en fonction des aides apportées par l'entreprise) Oui
8)	Combien de temps vous reste-t-il avant de pouvoir partir en retraite ? Moins de 3 ans Entre 3 et 5 ans Plus de 5 ans
9)	Quelle est votre tranche d'âge ? Moins de 26 ans Entre 26 et 45 ans Entre 46 et 55 ans Plus de 55 ans
Si v	Prous souhaitez être recontacté : Nom : Prénom : Téléphone :: E-mail :

Questionnaire à scanner et renvoyez à <u>slc37@scecfdtcvdl.fr</u>ou bien à remettre à **Frédéric FOUCHER**, Délégué Syndical CFDT.



Si vous souhaitez en savoir plus sur ce qu'est un plan de sauvegarde de l'emploi, téléchargez la fiche pratique ici :

(ou depuis notre site www.sce.cfdt.fr – rubrique boite à outils / outils)

